

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement n° 585-2024

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **585-2024** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 2 décembre 2024 à 19 h 30.

**PRENEZ ÉGALEMENT AVIS** que ledit règlement modifie le règlement n° 528-2018 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

**PRENEZ ÉGALEMENT AVIS**, que ledit règlement n° **585-2024** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 4<sup>e</sup> jour de décembre 2024.



Maxime Dauplaise,  
directeur général et greffier-trésorier